

LES LISTES DANS LES *CASTIGOS DEL REY* *DON SANCHO IV*: DES INSTRUMENTS AU SERVICE DE LA LÉGITIMATION ET DE LA PRÉSERVATION DU POUVOIR ROYAL

PATRICIA ROCHWERT-ZUILI
Université d'Artois / Textes et Cultures – UR 4028

HÉLÈNE THIEULIN-PARDO
Sorbonne Université / CLEA – UR 4083

DANS LES ANNÉES 1292-1293, après la prise de la ville de Tarifa, tenue jusqu'alors par les musulmans, le roi Sanche IV (1284-1295) adresse à son héritier, le futur Ferdinand IV, une œuvre à caractère didactique et encyclopédique connue sous le nom de *Castigos del rey don Sancho IV* (*Enseignements du roi Sanche IV*). Tout comme l'avaient fait avant lui son grand-père Ferdinand III, notamment dans le *Libro de los doze sabios* (*Livre des douze sages*), et son père Alphonse X dans l'ensemble de ses œuvres¹, le roi revendique, au seuil même de ce « miroir de prince », l'auteurité² du texte. Il ne manque pas, de plus, de célébrer sa victoire contre les armées musulmanes. Ainsi se présente-t-il comme le bras armé de Dieu et pose-t-il sa pleine légitimité. En effet, celle-ci n'allait pas de soi puisque le mariage de Sanche IV avec Marie de Molina, la cousine de son père, n'avait pas été reconnu par la papauté et qu'Alphonse X avait maudit son propre fils (Martin 1994). Cette conjoncture défavorable avait agité le royaume de Castille-León et servi les prétentions à la couronne de l'infant Jean, frère de Sanche, et d'Alphonse de la Cerda, son neveu. Par ailleurs, le roi avait dû contrer les agissements de son favori, le comte Lope Díaz de Haro, qui avait finalement trouvé la mort lors

¹ Sur la façon dont les rois se présentent dans les prologues des œuvres castillanes composées aux XIII^e et XIV^e siècles, on pourra consulter Rochwert-Zuili 2012.

² Sur la notion d'« auteurité », voir Mencé-Caster 2011.

de l'entrevue d'Alfaro en 1288. Au moment de la rédaction des *Castigos*, les revendications des droits successoraux des proches de Sanche et le souvenir de cette privauté³ néfaste pesaient encore sur la royauté, qui devait s'employer à légitimer et affirmer son pouvoir. C'est pourquoi le propos des *Castigos* est voué tout entier à l'affirmation de la parole royale, afin de prouver que la place qu'occupe le roi au sein de la dynastie est pleinement légitime et de mettre en garde la descendance de Sanche contre tout ce qui pourrait porter atteinte au pouvoir royal. Soucieux de proposer à ses successeurs des enseignements sur le monde ainsi que sa conception du pouvoir, le roi Sanche, en tant que principal énonciateur, donne de lui-même l'image d'un maître exhibant et transmettant un savoir politico-religieux d'origine divine (Gómez Redondo 1998 : 916), et se pose comme un intermédiaire entre Dieu et les hommes⁴.

Dans cette entreprise, mise en œuvre au sein d'un ouvrage à caractère didactique visant une forme de complétude du savoir et portée par un « élan englobant » et un « effort totalisateur »⁵, les nombreuses listes qui parsèment le texte jouent un rôle fondamental⁶. L'ouvrage décompose la matière en cinquante chapitres dont la successivité peut, à elle seule, être lue comme la liste des enseignements que le roi souhaite transmettre à son successeur. Les titres

³ La privauté (*privanza*) est le régime de faveur dont purent jouir certains hommes formant partie de l'entourage royal. Sur la *privanza*, on pourra consulter les travaux de François Foronda (voir notamment 2003 et 2004).

⁴ C'est ce que prouvent deux passages que l'on trouve, d'une part, dans le prologue de l'œuvre et, d'autre part, dans le premier chapitre : « E, por ende, nos el rey don Sancho [...] poniendo mis fechos e mi pobre juyzio e entendimiento en aquel soberano altísimo Rey muy poderoso, fazedor de todas las cosas [...] acatando que todo omne es obligado de castigar, regir e aministrar sus hijos e dalles e dexalles costumbres e regimiento de buenos castigos en que natural mente puedan beuir e conosçer a Dios e a sí mesmos e dar exenplo de bien beuir a los otros –e esto perteneçe mayor mente a los reyes e príncipes que han de gouernar reynos e gentes– con ayuda de çientíficos sabios ordené e fize este libro para mi fijo e dende para todos aquellos que del algund bien quisieren tomar e aprender a seruiçio de Dios e de la Virgen gloriosa Santa María pro e bien de las almas e consolación e alegría de los cuerpos » (*Castigos* 2001 : prologue, 73-74) et « Ca así commo yo soy tu padre quiero que guardes bien aquello que es de mi feçhura, e así el tu padre del çielo quiere que guardes bien el alma de qui es Él fazedor ; por ende, para mientes a los castigos que te yo agora daré e verás en ellos que non son tan sola mente castigos para la tu carne, mas son castigos que te faze el tu padre çestial para la tu alma, e yo te los ensenno por Él. Ca allí do Él touo por bien e ordenó que yo fuese tu padre, allí me houo Él dado poder que te castigue por Él e por mí » (*Castigos* 2001 : chap. I, 75).

⁵ Ces expressions sont employées Olivier Biaggini dans Biaggini, Guérin (dir.) 2019 : introduction, respectivement 13 et 8.

⁶ L'importance des listes dans la littérature didactique est soulignée par l'ensemble des chercheurs qui se sont intéressés à cette question ; voir notamment Sève 2010, Jeay 2006, ou encore Hamon 1993.

des chapitres, en une série cumulative de conseils et de devoirs, ou encore de mises en garde, rendent en effet cette abondance manifeste : « Cómmo deue el omne conosçer e temer a Dios... », « De cómmo deue omne amar justiçia », « Qué mala cosa es el alma del mal christiano... », « De cuán mala cosa es la cobdiçia », « De cómmo omne deue comedir la palabra ante que la diga », « De cómmo non deue omne traer en la su casa omne de orden que sea desobediente », etc. On pourrait n'y voir qu'une série « décousue », et ne considérer chacun de ces chapitres que comme l'un des éléments d'un tout, c'est-à-dire de l'ensemble du livre⁷. On verra cependant, en analysant le contenu des *Castigos*, que l'on peut déceler dans cette accumulation de préceptes un ordonnancement qui illustre l'idéologie qui sous-tend le propos du roi Sanche IV. Les chapitres, dont certains critiques ont souligné l'absence de logique interne (Haro Cortés 2003 : 72), présentent du reste eux-mêmes une argumentation fondée sur des énumérations et des listes tantôt détaillées, tantôt synthétiques, parfois ordonnées et parfois juxtaposées – listes d'exemples, listes de vertus ou de péchés, de bienfaits de l'aumône, listes de cas – dont il convient de déceler le schème organisateur et la fonction, au sein du dispositif didactique que sont les *Castigos del rey don Sancho IV*.

Le propos de cette étude est donc de décrire les procédés d'organisation de la matière argumentative et de déterminer le sens des listes présentes dans l'œuvre. Pour ce faire, on distinguera, dans un premier temps, les principaux types de listes sur lesquelles repose l'argumentation du traité, en considérant aussi bien les « listes simples » énumératives que les « allures (ou effets) de listes » d'une plus grande complexité énonciative, estimant, à l'instar d'Alain Rabatel, que « lorsque l'on est en capacité de dégager des principes d'organisation (de listage), on est dans une énumération ordonnée, et donc dans une liste » (Rabatel 2011 : 264). On insistera tout particulièrement sur les listes « adressées », c'est-à-dire, selon la nomenclature employée par Bernard Sève, sur les listes dont l'usage ne se réduit pas à la simple utilité, mais dans lesquelles « tout ou partie de la personnalité concrète des destinataires est pris en compte » (Sève 2010 : 94). Ces éléments permettront, dans un deuxième temps, d'analyser les listes des *Castigos* comme des instruments au service de la légitimation et de la préservation du pouvoir royal.

⁷ Sur ce point, on pourra se reporter aux commentaires de Bernard Sève à propos des *Essais de Montaigne* (Sève 2010 : 183-203).

LES LISTES DANS LES *CASTIGOS* : ESSAI DE TYPOLOGIE ET PREMIERS ÉLÉMENTS D'INTERPRÉTATION

Dans les *Castigos*, on distingue principalement deux types de listes construites selon des modalités diverses. D'une part, des listes « simples », courtes et closes, fondées sur un principe d'énumération de substantifs, d'adjectifs ou de verbes⁸, destinées à illustrer ou à expliciter une idée. D'autre part, et ce sont là les plus nombreuses, de longues « séries » amplement développées, relevant plutôt de ce que l'on nomme « effet de liste » – ou « allure de liste » (Sève 2010 : 65) –, souvent ouvertes, plus ou moins ordonnées et gouvernées par des critères rhétoriques complexes.

Les listes simples sont souvent scandées par la polysyndète – ou l'asyndète, ce qui, en l'espèce, revient au même – et leur force repose tout entière sur l'effet cumulatif que provoque la juxtaposition des termes. La répétition des mots et des propositions paratactiques, perceptible à l'écoute ou à la lecture (Rabatel 2011 : 266-267), crée une structure rythmique propice à la compréhension et à la mémorisation du contenu. C'est le cas, par exemple, de la liste des maux engendrés par la convoitise, marquée de surcroît par le recours à l'anaphore, très fréquent dans l'œuvre :

La cobdiçia ensuzia el alma del omne, e ensuzia la santidat, e ensuzia la su bondat, e ensuzia los sus fechos, e ensuzia los sus pensamientos, e ensuzia los sus dichos, e ensuzia el su estado, e ensuzia la su fama. (*Castigos* 2001 : chap. XXII, 207-208)

Ce type d'énumération peut aussi se présenter sous la forme d'une liste ordonnée numériquement (un « dénombrement ») destinée à souligner l'importance croissante ou décroissante des éléments présentés, à mettre l'accent sur certains d'entre eux, ou à imposer un ordre ou une lecture propres au texte. Ainsi, par exemple, dans le chapitre V supposé traiter des dix commandements, l'auteur,

⁸ Voir par exemple la liste de tous les biens et les plaisirs auxquels ont renoncé les apôtres et les martyrs : « E por el su nombre aborresçieron e dexaron linajes e riquezas e honrras e poderíos e padres e madres e mugeres e hermanos e hijos, e todas las otras cosas que auíen, e todos los otros viçios e sabores deste mundo » (*Castigos* 2001 : chap. III, 91) ; la liste des qualités attribuées aux enfants que les hommes reçoivent de Dieu : « E a muchos los dio sanos, e escorrechos, e fermosos, e sesudos, e entendidos. E a otros muchos lijados, e feos, e locos, e desentendidos » (*ibid.* : chap. I, 79) ; ou encore, la liste énumérant les devoirs des vassaux envers leur seigneur : « los vasallos deuen por derecho seruir e obedesçer e guardar e honrrar al su rey demás » (*ibid.* : chap. X, 130).

après avoir déclaré qu'en réalité sept d'entre eux sont des interdits, n'en énonce que trois, ce qui lui permet de mettre en valeur le dernier item :

El primero, ama a tu sennor Dios de todo corazón e de toda alma. El segundo, ama a tu christiano así commo a ti mesmo. El terçero, honrra a tu padre e a tu madre e beuirás luenga mente sobre la tierra. (*Castigos* 2001 : chap. V, 97)

Cet exemple est particulièrement révélateur des manipulations auxquelles donnent lieu les énumérations. En effet, l'insistance sur le devoir d'honorer son père et sa mère n'est pas seulement destinée au fils de Sanche, mais elle sert aussi les intérêts du roi lui-même qui, en tant qu'énonciateur, ajoute ensuite un commentaire sur les devoirs qui sont ceux d'un père envers son fils ; ce commentaire sonne comme une condamnation à peine voilée de la malédiction paternelle qui s'était abattue sur lui.

El más derecho amor que en el mundo ha e el más verdadero sí es del padre al fijo por las cosas que te yo agora diré. El padre quanto en el mundo ha e gana e puede ganar todo lo quiere para dexar al su fijo. Otrosí el padre ante querríe veer la su muerte que la de su fijo [...] (*loc. cit.*)

Parmi les listes « simples » et finies, construites notamment selon un ordonnancement numérique, certaines présentent de surcroît une forte coloration légale, due aux sources dont elles s'inspirent. C'est ce que l'on peut voir dans la liste des bienfaits de la vergogne qui reprend, en les regroupant, les remaniant et les ordonnant, des axiomes énoncés dans le code juridique alphonsin des *Partidas* :

La vergüença raygada en el corazón de omne bueno e de la buena muger guarda el themor de Dios e dal conosçencia contra Él. La vergüença desuía los malos fechos e da carrera por que se fagan los buenos. La vergüença faze conosçer a omne el linaje onde viene e que tome vergüença de su linaje e de sí mesmo e de los que han de venir dél. Ca por fecho que faga omne contra su generaçión de vergüença él lo echará en vergüença. Por eso fue fecha la cauallería de los fijosdalgo, por que ouiesen vergüença. Lo primero del linaje onde viene. Lo segundo de sí mesmo. Lo terçero de aquellos que han de venir déllos. (*Castigos* 2001 : chap. VI, 105)

Après avoir déclaré que la vergogne contraint l'homme et la femme à craindre Dieu et à faire le bien, l'énonciateur centre son propos sur la notion de lignage dans ses trois composantes – les ancêtres, soi-même et les héritiers. La preuve par l'exemple de la chevalerie vient parachever l'argumentation en calquant la liste des bienfaits de cette institution sur la première liste énoncée. Il s'agit là

d'un passage à vocation agonistique puisqu'il semble reprendre, d'une part, la mention de la vergogne associée, dans la loi XV du titre XIII de la *Segunda partida*, non pas à la crainte et à la reconnaissance de Dieu mais à celles du roi⁹ et, d'autre part, des éléments présents dans la loi II du titre XXI de la *Segunda partida* consacré à la chevalerie¹⁰. Ainsi voit-on comment le texte tire parti de certains éléments issus du code alphonsin en les adaptant et les présentant selon un modèle qui fait écho à la situation de Sanche et qui permet à la fois d'exalter la puissance divine et de valoriser des comportements lignagers exemplaires.

Par ailleurs, ce type de listes énumératives et closes impose l'image d'un ordre voulu par Dieu. Cet ordre est particulièrement manifeste dans l'énumération des critères qui permettent au roi de conserver sa réputation et de préserver son état :

Çinco cosas son que mantienen al rey en buena fama e en buen estado. La primera estar bien con Dios e seer su amigo. La segunda, amar justiçia e mantenerla, e leuarla a delante, e non torçer en ella. La terçera, saber bien regir a sí mesmo e a su regno, e saber tirar ende los malos estados, e traherlo a buenos. La quarta, saber manparar lo suyo de sus enemigos, e ganar lo de los enemigos para sí, e seer vençedor contra ellos. La quinta auer en sí clemençia ó deue e cómmo deue. (*Castigos* 2001 : chap. IX, 126)

Cette liste est en effet associée à une seconde énumération, qui la suit immédiatement, et où chacun des éléments précédemment cité est comparé à l'une des cinq plaies du Christ en croix :

Estas çinco cosas son a semejança de las çinco llagas que Ihesu Christo houo estando en la santa vera cruz. La primera, que es del amor de Dios, es a semejança de la llaga del costado que recudió al corazón. La segunda, que es la justiçia, es a semejança de la llaga de la mano derecha. La terçera, que es de regir bien a sí mesmo e a su regno, es la semejança de la llaga del pie derecho que Ihesu Christo puso delante andando sus pasos por el mundo fasta que subió en la cruz. La quarta, que es a saber lo suyo de sus enemigos, es a semejança de la mano sinies- tra, ca el que se quiere anparar sienpre pone la mano syniestra ante sí. La quinta,

⁹ Cf. titre XIII, loi XV (« Como el pueblo deue temer al Rey, e que departimiento ha entre temor e miedo ») : « E de tal temor como este, nascen dos cosas, verguença e obedescimiento, lo que conuiene mucho que aya el pueblo al Rey » (*Segunda partida* 1985 : f. 38r-a).

¹⁰ Cf. titre XXI, loi II (« Como deuen ser escogidos los caualleros ») : « E por esto sobre todas las cosas cataron que fuessen omes de buen linaje, por que se guardassen de fazer cosa porque podiessen caer en verguença [...] E porende son mas encargados de fazer bien e de guardarse de yerro e de mal estança, ca non tan solamente quando lo fazen resciben dano vergüença ellos mismos mas aquellos onde ellos vienen » (*Segunda partida* 1985 : fol. 71r-ab).

que es clemencia, es a semejança de la llaga del pie siniestro, que como el pie siniestro quando el omne anda acorre con el diestro, así la clemencia acorre e da fortaleza a la justicia. (*Castigos* 2001 : chap. IX, 126-127)

On a là l'exemple de listes enchaînées illustrant l'image de ce gouvernement théocratique promu par Sanche.

Aux côtés de ces énumérations dites « simples », le texte des *Castigos* propose également des listes ou « allures de listes » plus complexes, reposant sur des outils rhétoriques dépassant la juxtaposition paratactique et l'ordonnancement numérique. Elles s'appuient alors sur des séries paradigmatiques, des suites d'exemples ou encore sur des descriptions plus ou moins « narrativisées ». Ce type de listes ouvertes fait appel à des sources de nature variée, ne relevant pas nécessairement d'une matière juridique.

Au chapitre I, par exemple, la liste des bienfaits accordés au fils du roi par Dieu propose une construction complexe qui met en jeu divers procédés. Désirant démontrer à son fils que le devoir envers le Créateur est primordial et supplante toutes ses obligations temporelles¹¹, le roi-auteur ouvre une énumération d'interrogations rhétoriques fondées sur une anaphore, destinée à louer le pouvoir de Dieu dans le monde et, en dernière instance, à montrer que le pouvoir royal vient de Dieu :

Pues, ¿quién te fizo nasçer synon Dios e quién te fizo que fueses de alto linaje sinon Dios? [...] ¿Quién te crió e fizo la tu alma a semejança de los ángeles synon Dios? ¿E quién la puso en el tu cuerpo synon Dios? ¿E quién te estableció por mayor de tus hermanos sinon Dios? ¿Quién te metió los regnos en tu mano synon Dios? ¿E quién te dio buenas andanças e te guardó de las malas synon Dios? ¿Quién te dio hijos e hijas para tu generación synon Dios? [...] ¿E qué te diré más? (*Castigos* 2001 : chap. I, 83-84)

Les composantes de cette liste ouverte, comme le montre le marqueur « ¿Qué te diré más? », sont ensuite illustrées par des exemples bibliques, diversement développés :

[...] miénbrate la palabra del bien aaventurado patriarca Job por las pestilencias que Dios echaua sobre él, e dize: El Sennor lo dio, el Sennor lo tuelle [...]. E miénbrate de la palabra que dixo Daudid, el profeta: Quando fueres yrado, non

¹¹ *Castigos* 2001 : chap. I, 83 : « Mio fijo, non quieras por las cosas temporales que has de fazer cada día olvidar nin dexar lo de Dios [...] Primero quiere e faze las obras de Dios por que ayas el tu regno [...] ».

quieras errar nin pecar al omne por sabidor en el tu corazón [...] (*Castigos* 2001 : chap. I, 84-85)

Puis, afin d'évoquer les conséquences auxquelles s'exposerait son fils s'il ne révérait pas son Créateur et perdait sa foi, le roi-auteur a recours à une liste d'exemples, tirés là encore de la Bible, et s'achevant sur une généralisation actualisée :

Mío fijo, tu corazón non caya en descreençia contra Dios nin consentas en la tu voluntad desesperança [...]. E por este pecado se perdió Judas Escariote que traxo a Ihesu Christo [...]. E por este pecado se perdió otrosí Caym quando mató a Abel, su hermano. E por este pecado se perdió otrosí el ladrón que estaua crucificado a la mano siniestra de Ihesu Christo. E por este pecado se perdieron e se pierden otros muchos omnes e mugeres matándose con sus manos por desesperança. (*Castigos* 2001 : chap. I, 85-86)

On trouve, par ailleurs, dans les *Castigos*, des listes paradigmatiques dans lesquelles l'auteur fait montre de l'étendue de son savoir – histoire biblique, histoire ancienne, âges de la vie, *exempla*, etc. – exploitant le *topos* de l'indicible, marqué par l'emploi de « otrosí » ou de la question rhétorique « ¿Qué te diré más? », régulièrement utilisés dans le texte. Le roi-auteur se présente du reste lui-même comme un « conteur d'histoires »¹² et l'on peut dénombrer dans l'œuvre plus de quarante *exempla* servant de preuves au discours argumentatif qui s'y trouve développé¹³. Cette volonté didactique et encyclopédique, qui régit l'ensemble du texte, produit des listes complexes fondées sur les principes de l'enchaînement et de l'emboîtement qui provoquent un effet démultiplicateur (Sève 2010 : 52). Dans le chapitre XIV, consacré à la tempérance (*mesura*), une première liste définit, en les énumérant, les trois cas où se manifeste la *mesura complida* (parfaite). Cette définition, centrée sur la mesure dont le puissant doit faire preuve, donne lieu à l'énumération des deux bagues que le roi doit posséder, l'une ornée de pitié, et l'autre de mesure. Il s'ensuit

¹² Le chapitre XLVI s'ouvre sur ce conseil du roi à son fils : « Mío fijo, non quieras las buenas estorias e las fazannas de los omnes buenos que fueron dezirlas con tus palabras buenas ante malos omnes e viles e rafezes [...] » (*Castigos* 2001 : 309).

¹³ Voir, à ce sujet, Gómez Redondo 1998 : 931-938. Le critique dresse la liste des quarante-deux *exempla* de l'œuvre, dont plus de la moitié sont tirés des saintes Écritures, de recueils de miracles ou de vies de saints ; d'autres, moins nombreux, sont des récits chevaleresques (trois) ou des contes moraux (sept). On trouve enfin des récits historiques (sept). Voir également Moreno 1996.

un développement ayant pour but de différencier la pitié de la mesure, puis intervient une troisième liste, destinée à définir les quatre cas dans lesquels l'homme doit se montrer mesuré. Le quatrième d'entre eux, qui se rapporte à l'état colérique, débouche sur une comparaison entre la colère et la maladie basée sur une série de conditions qui amènent la notion de démesure, le texte jouant ainsi sur la juxtaposition des contraires. Aussi la démesure fait-elle à son tour l'objet d'une définition construite sur le mode anaphorique, qui s'achève par la question rhétorique « ¿Qué te diré más? », suivie d'une phrase conclusive :

Tres cosas fazen la medida conplida. La primera fázela el mayor al menor. La segunda, acaesçer tal cosa sobre qué se deua fazer. La terçera, resçebirla el menor del mayor. Dos sortijas deue el rey traher: la vna, en la mano diestra; la otra, en la siniestra. Las quales son éstas: en la mano diestra deua traer sortija de piedat; en la mano siniestra, sortija de medida. [...] E por estas cosas paresçe el omne que es medurado. Lo primero en sus dichos; lo segundo en sus fechos; lo terçero en cómo se mueue a las cosas quel vienen e que acaesçen antél. Lo iiii, quanto mas sannudo estudiere, deue refrenar su sanna con medida. Tal es la medida contra la sanna e tal batalla [an] de so vno la vna contra la otra como la enfermedad en la natura del omne quando el doliente yaze con término, que si la natura vençe a la enfermedad guareçe el doliente; e si la enfermedad vençe a la natura, muere ende. Atal es la medida con la sanna que, si la sanna vençe a la medida, finca ende el omne por muy sannudo e non medurado. E si la medida vençe a la sanna, es el omne tenydo por muy medurado e non por sannudo. La desmedura es muy mala cosa e acaesçe en quantas cosas te yo agora diré. Desmedura es seer el [omne] deranchado ó non deue e más de lo que deue. Desmedura es [...].¿Qué te diré más? En la medida verás muchos bienes e muchas bondades, e en la desmedura verás muchas de maldades. E así es departida la vna de la otra como es departido lo blanco de lo negro. (*Castigos* 2001 : chap. XIV, 162-163)

Ce passage révèle aussi discursivement les deux principes ou figures à l'œuvre dans l'établissement des listes : l'*accumulatio* et la *brevitas*. En effet, les formules introductives annoncent la constitution même des listes à venir – additive, descriptive et argumentative – et la formule conclusive tend à en synthétiser le contenu et à relever la leçon que l'on doit en tirer. Le cadre imposé à ces listes par ces formules montre le souci, de la part de l'énonciateur, d'ordonner la matière énumérative, intégrée elle-même au sein du dispositif didactico-politique de l'œuvre. En effet, comme l'a montré Fernando Gómez Redondo, le contenu des enseignements du roi, loin d'être une liste décousue de conseils, s'organise en cinq harmonieux ensembles – cinq séries de dix chapitres – savamment entrelacés pour se répondre. Cette structure démontre

ainsi que le pouvoir de Sanche vient de Dieu et qu'il revient au roi de guider son fils et ses contemporains en leur livrant un modèle de société¹⁴.

LES LISTES COMME PROCÉDÉ DE LÉGITIMATION DU POUVOIR ROYAL

Les listes énumératives closes et les listes ouvertes ont donc vocation à mettre en valeur une parole royale qui, en tant que relais de celle de Dieu, acquiert sa pleine légitimité. De la même façon que Dieu régit le monde et l'ordonne, le roi, qui est Son représentant sur terre, régit le royaume en lui imposant un ordre perceptible dans les nombreuses listes sur lesquelles se fonde l'architecture du texte.

Tel est le sens de celle que l'on trouve au chapitre XII :

E de cada vna destas cosas que te he dicho que cae en el ruego te quiero agora conplida mente fablar en cada vna dellas cómo las deues entender, e qué fuerça ha en ellas, e cómo deues vsar dellas luego. (*Castigos* 2001 : chap. XII, 153)

De fait, au sein de l'énumération des trois éléments sur lesquels repose le pouvoir royal, la parole du roi, dont il est dit plus loin qu'elle est supérieure à toutes les autres (« E sobre todo es mayor la palabra del rey »), figure au premier rang :

Ca el poder del rey todo es en tres cosas. Lo primero en la su palabra. Lo segundo en la su pénnola con que escriue las sus cartas de lo que ha de mandar. La terçera en la su espada con que apremia a los sus enemigos e con que faze justiçia en los suyos. (*Castigos* 2001 : chap. XI, 144)

Or cette parole est d'autant plus souveraine qu'elle émane d'un roi que le texte, moyennant des procédés relevant, là encore, de l'énumération, présente comme le digne successeur d'une longue dynastie :

Grand cosa es e mucho de presçiar quando el sennor puede dezir a sus vasallos: yo soy vuestro rey e vuestro sennor natural de padre e de auuelo e de visauuelo e dende arriba quanto se más puede dezir con verdat. (*Castigos* 2001 : chap. X, 130)

¹⁴ Voir Gómez Redondo 1998 : 939-943, notamment 939 ; la première série de chapitres démontre la soumission du roi à Dieu ; la deuxième expose les vertus dont le roi est doté par Dieu ; suivent deux décalogues de vertus et de péchés (chapitres 21-30, puis 31-40) qui dessinent ce que doivent être les comportements des hommes ; la dernière série (chapitres 41 à 50) illustre le modèle de société et les préceptes pour vivre dans le monde. Dans cette argumentation, Dieu pourvoit le roi d'un enseignement (préceptes religieux des chapitres 21 à 30) que le roi, à son tour, dispense à ses contemporains (préceptes moraux des chapitres 31 à 40).

Outre le recours à une série de syntagmes associant les notions de pouvoir et de famille, on relève ici l'emploi de la première personne du singulier qui, sous couvert de l'expression d'une généralité, souligne la place légitime qu'occupe Sanche au sein de la lignée royale. Cette affirmation est encore plus manifeste dans le passage où la légitimité du roi est comparée à celle de son grand-père Ferdinand III :

Para mientes en lo que contesçió al rey don Ferrnando e desta guisa ouo los regnos de Castilla e de León, que Castilla, que heredó primera mente, en antes murió el infante don Sancho, que era fijo del rey don Alfonso, e después murió su hermano, el infante don Ferrnando, e después el rey don Enrrique, e en pos él regnó el rey don Ferrnando nuestro auuelo. E desde que fallaçieron los fijos del rey don Alfonso, fincaron los regnos de Castilla e de Toledo e de Estremadura al rey don Ferrnando, que era su nieto e fijo de la reyna donna Beringuella, que era la mayor fija, e los regnos de León e de Gallizia e de Asturias heredó él en pos la muerte del rey don Alfonso, su padre, por que en vida de su padre murió el infante don Ferrnando, fijo de la reyna donna Teresa de Portugal, que era el mayor fijo que el rey don Alfonso auíe. E desta guisa ouo los regnos el rey don Ferrnando. E nos, el rey don Sancho, que fezimos este libro, heredamos los regnos que auíe nuestro padre el rey don Alfonso por que el infante don Ferrnando era mayor que nos, seyendo él casado e auiendo fijos, murió grand tienpo ante que el rey nuestro padre finase. Ca si él vn día visquiera más que nuestro padre, non ouiéramos nos ningund derecho en el regno. Mas ordenamiento fue de Dios que fuese así. A lo que Él ordena non puede non deue pasar ninguno contra ello, ca Él es aquel que sabe qué es lo que faz. (*Castigos* 2001 : chap. XV, 166)

On distingue, dans ce passage, deux types de listes, ou plus précisément deux allures de listes, illustrant, à travers la répétition du verbe « morir » et de l'adverbe de temps « después », une succession de décès ayant mené Ferdinand III et Sanche IV sur le trône. S'il est souligné, dans les deux cas, qu'ils ont hérité du pouvoir suite à la mort d'un aîné portant, qui plus est, le même nom – Ferdinand –, on remarque que la disproportion entre ces deux listes renforce les droits successoraux de Sanche. On notera, par ailleurs, que l'ajout de la subordonnée « que fezimos este libro » établit un lien direct entre le roi-auteur Sanche, à l'origine de la composition des *Castigos*, et le roi Ferdinand III, qui était également présenté ainsi dans le *Livre des douze sages* (Gómez Redondo 1998 : 250). Enfin, deux phrases conclusives parachèvent la démonstration, en soulignant le caractère providentiel du pouvoir de Sanche.

Ainsi donc, afin de conjurer la malédiction que le roi Sage avait proférée contre son fils, les *Castigos* n'ont de cesse de démontrer que Sanche tient uniquement sa légitimité de Dieu. C'est ce que révèle de façon explicite un autre

extrait tiré précisément du chapitre XXVII consacré à l'héritage que l'homme reçoit de Dieu, où s'enchaînent deux listes, l'une évoquant les trois vertus et qualités que l'homme hérite de Dieu et l'autre, énumérant les neuf dons et bienfaits que l'homme reçoit de son père et de sa mère :

Mío fijo, tres cosas son que omne deste mundo non puede auer nin ganar nin heredar por padre nin madre nin por otro si de Dios non las ha, las quales son éstas. Primera mente fermosura e sanidat e seer escorrecho en el su cuerpo. La segunda es buena ventura e auer buenas andanças. La terçera seer sesudo e entendido [...] E lo que tú heredarás del tu padre temporal e de la tu madre son estas cosas. Primera mente generación de linaje de que vienes, ca fuyste nascido de su linaje. La segunda buena criança que farán en ti. La terçera buenas costunbres e buenas maneras que te demostrarán. La quarta grand amor que te aurán. La quinta grand riqueza que buscarán e ganarán para ti. La sesta buen casamiento en que te meterán e ganarán. La setena merçed de buen sennor en que te meterán e ganarán. La octaua buenos amigos que te darán. La nouena la su heredar que te dexarán de que te farán heredero suyo. Pues para mientes en estas nueue cosas e verás cuánto valen más aquestas tres que non todas estas nueue. (*Castigos* 2001 : chap. XXVII, 222-223)

On retrouve, dans cette citation, les mêmes procédés que l'on a identifiés précédemment : la disproportion entre les deux listes permet de valoriser l'énumération la plus brève et la phrase conclusive, destinée à appuyer la démonstration, met en valeur ce qui relève du divin. Du reste, ces deux énumérations sont suivies d'une troisième liste, qui repose sur deux procédés illustrant de façon incontestable la supériorité des dons hérités de Dieu, l'anaphore et l'anadiplose :

E conosciendo los sus dones que te Él da conosçerás a Él. E conosciendo a Él conosçerás a ti mesmo que lo resçibes dél. E conosciendo a ti mesmo conosçerás el estado en que estás e saberlo has guardar. E conosciendo el tu estado, conosçerás a lo que has de venir. E conosciendo a lo que has de venir, guardarte has de non caer de yerro. E guardándote de yerro non caerás en perdiçión. (*Castigos* 2001 : chap. XXVII, 223)

Cette citation met en outre l'accent sur un autre aspect du propos des *Castigos*, lié au précédent : la préservation de la royauté et du pouvoir.

LES LISTES AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DE LA ROYAUTÉ ET DU POUVOIR

En effet, l'affirmation de la légitimité du pouvoir de Sanche s'accompagne, dans les *Castigos*, de l'identification de tout ce qui pourrait porter atteinte à la royauté, et en particulier, des préjudices que pourraient lui causer les hommes de son entourage. Ce n'est donc pas un hasard si au chapitre IX, consacré à la justice, le texte énonce en les ordonnant au sein d'un *decrementum*, dans une énumération agonistique présentant un ordre qui lui est propre, les trois types de conseil auquel le roi doit avoir recours pour rendre la justice. Alors que les *Siete partidas* valorisaient, dès les premières lois, le conseil des hommes sages et entendus¹⁵, celui-ci occupe, dans les *Castigos*, le dernier rang d'une liste où sont d'abord mentionnés le conseil de Dieu et celui du roi lui-même :

El primero, pide merçed a Dios cuyo logar tienes, que te dexe escojer lo mejor e te meta en la carrera por do lo tú puedas fallar. La segunda, cuenta e trabaja en el tu coraçón sobre ello. Lo terçero, demanda consejo a omnes buenos e entendidos e sabios que te sepan aconsejar sobre tal cosa. (*Castigos* 2001 : chap. IX, 121)

Ainsi s'affirme de façon manifeste dans le texte le souci, de la part de l'auteur, de définir avec précision les comportements exemplaires des hommes qui servent le roi. Commentant par exemple le cinquième commandement divin, le roi-auteur introduit un développement, conforme à son propos général, sur les raisons pour lesquelles l'éducateur ou le tuteur aime son disciple :

E para mientes quánd muy fuerte cosa es la criança que le faze aquel que le cría, le ama e lo tiene bien así commo sy fuese su fijo [...]. Lo primero por razón de la criança. Lo segundo por que el criado será de mejor lugar e de más alto linaje que non el suyo, e tener se ha por mejor andante por ello aquel que lo crió que non por su fijo. La terçera por que el criado será fijo de algund su amigo que aurá fecho alguna grand cosa en amistad por él, por la qual se terná por bien andante aquél en criar el su fijo. La quarta por que acaesçerá por que aquel que le cría non aurá fijo nin fija, e tomará el fijo de su amigo o de su pariente por criado e por fijo, e fazerle ha su heredero, e amarlo ha commo sy fuese su fijo. La quinta razón, que es sobre todas las otras, será fijo de su sennor, e demás del sennor natural, que es sobre todos los otros sennores. (*Castigos* 2001 : chap. V, 100-101)

¹⁵ C'est ce que montre la loi IX du titre I de la *Primera partida* : « [...] que las fagan con consejo de omes sabiores, e entendidos, e leales e sin cobdicia » (*Primera partida* 1985 : fol. 7).

L'énumération construit une hiérarchie des arguments qui s'achève sur l'élément le plus important aux yeux de l'auteur – « que es sobre todas las otras », lit-on. Après l'amitié, la relation filiale et l'amour, le respect du seigneur naturel est lui-même valorisé par une formule superlative – « que es sobre todos los otros sennores ». Intégrée au commentaire sur les obligations des enfants envers leurs parents que dicte le commandement divin, la liste ordonnée et close des preuves de l'amour du maître pour son élève donne donc ici lieu à la mise en valeur de la relation de seigneurie naturelle et fixe les règles et les conditions de sa préservation.

On remarquera en outre que l'instrumentalisation des listes repose aussi sur la structure même de l'œuvre. En effet, comme l'a montré Fernando Gómez Redondo (1998 : 939-941), la deuxième partie du texte, composée des dix chapitres formant un « miroir de princes » (XI-XX) et la quatrième partie, qui expose une série de préceptes moraux (XXXI-XL), se complètent et se font écho afin de prôner le modèle d'une royauté bien entourée, à l'image de celle qui était représentée dans le *Livre des douze sages*¹⁶. Observons, dans un premier temps, quelques listes particulièrement significatives, tirées de la deuxième partie de l'ouvrage. Par exemple, au sein de l'énumération des trois principaux devoirs qu'ont les vassaux envers leur seigneur, le dernier élément souligne les dangers d'une trop grande proximité :

La primera, amarle bien e derecha mente, e guardarle fieldat e verdat e lealtad. La segunda honrrar la su persona e en su muger e en sus fijos e en su estado e en la su casa. La terçera temerle más de lexos que de çerca, ca por este themor se guardan los omnes de errar contra él e se guardan de non errar en las otras cosas que deuen guardar para non caer en el mal. (*Castigos* 2001 : chap. X, 131)

On voit par ailleurs comment certaines listes sont destinées à distinguer les bons conseillers des mauvais, comme si le souvenir de l'échec de la privauté du comte de Haro résonnait encore dans le texte. Plusieurs d'entre elles mettent en valeur, en particulier à travers les derniers items qui les composent, ce à quoi le roi doit être le plus attentif. La citation qui suit, traitant de ce que le monarque doit connaître pour faire le bien, est particulièrement intéressante en ce qu'elle est expressément adressée au destinataire des enseignements :

¹⁶ Le texte évoque explicitement, dans la deuxième partie, l'image du grand-père de Sanche entouré de douze sages, comportant une liste de vices : « E ante el rey estauan doze omnes honrrados que eran del su consejo, los quales temíen a Dios e temíen las sus almas e temíen a su señor » (*Castigos* 2001 : chap. XI, 146).

Si tú quisieres fazer bien, deues amar en ti quatro conosçimientos, los quales son éstos. El primero conosçer a Dios, que es tu sennor e tu criador e tu mantenedor. El segundo conosçer a ti mesmo quién eres, e de qué lugar vienes, e en qué lugar te puso Dios, e cuántos son los bienes que te fizo. El terçero conosçer a tus eguales para saberlos aber, e guardar e saberlos mantener a tu pro e a tu honrra, e tirarlos de tu dapnno. El quarto conosçimiento es de conosçer aquellos que son puestos so el tu poder e so el tu mandamiento. (*Castigos* 2001 : chap. XIII, 160)

Plus significative encore est l'énumération, au chapitre XV, des onze types de promesses que le roi est en mesure de faire, car les deux derniers points, par leur caractère particulièrement précis et concret, semblent s'inspirer de l'expérience de Sanche, qui avait fait du comte de Haro, selon ce qu'il lui avait promis, « l'homme le plus important du royaume » (Gaibrois de Ballesteros 1967 : 37) :

La dezena cosa, que non prometas nin des cosa por que de ti mismo que eres sennor ouieres a fazer sennorio e fizieses sennor de ti a aquel a quien pusieses el su pie sobre la tu garganta por que sienpre ouieses a beuir en su premia e en su voluntad. La honzena cosa, para mientes en lo que prometieres o qué dieres, que lo des en tu comarca e çerca vezinos de que te non nasca a ti nin a los tus herederos deseredamiento nin mal. (*Castigos* 2001 : chap. XV, 164-165)

Or comme on l'a dit plus haut, ces éléments trouvent un écho dans la partie de l'œuvre consacrée aux préceptes moraux, en particulier au chapitre XXXIV portant sur les flatteurs contre l'influence desquels le roi doit impérativement se protéger. L'énumération, sous la forme anaphorique, des préjudices que le mauvais conseiller peut causer au roi, en est une bonne illustration :

El mal consejero e el mal lisonjero consejarte ha que fagas todas malas costumbres e malos fechos por que te pierdas con Dios e por que pierdas la tu alma, e por que pierdas el tu cuerpo, e por que pierdas la tu honrra, e por que pierdas la tu buena fama. (*Castigos* 2001 : chap. XXXIV, 251)

On remarquera comment, dans ce passage, l'emploi de la deuxième personne du singulier centre le propos du texte sur le fils du roi, afin d'exposer une situation concernant directement la famille royale. D'ailleurs, ce même chapitre, qui s'achève sur l'énumération des trois éléments sur lesquels l'homme ne doit pas fonder tous ses efforts, met clairement en relief l'expérience de Sanche lui-même, en dénonçant la trahison dont il a été victime, et ce, à nouveau au moyen du dernier item de la liste :

Tres cosas son en que el omne non deue tomar esfuerço. La primera en su mançebía e en su sanidat. La segunda en riqueza de auer, ca por grande que sea

el auer desque el omne se mete a grandes fechos con él, ayna se salle e mengua bien commo el agua que omne toma en la mano e se vazía ende por el abertura de los dedos. La terçera cosa en cometer omne grandes fechos e ponerse a grandes auenturas en esfuerço de palabras que los omnes le prometan. E Nos, el rey don Sancho, sabemos que es verdat, ca por ello pasamos e lo prouamos e en fuiza déllo ouiéramos a ser perdido sy non el Nuestro Sennor Dios non nós acorriera commo nós acorrió. (*Castigos* 2001 : chap. XXXIV, 255)

L'importance accordée à la façon dont le roi doit veiller au choix des hommes de son entourage occupe donc une grande place dans le texte¹⁷, au point que dans les dernières énumérations qui le composent, cet aspect soit mis sur le même plan que les enseignements dédiés au salut de l'âme du roi. Dans le dernier chapitre de l'ouvrage, on distingue en effet une liste intégrant des éléments en quelque sorte « incongrus », et dont l'apparente inadéquation avec les autres constituants de l'énumération ne fait qu'accentuer la valeur et le sens. Parmi les six choses que l'homme ne doit pas remettre au lendemain, quatre éléments concernent le salut de son âme et les enseignements qu'il se doit de dispenser ; les deux autres se rapportent au comportement des vassaux. Il est étonnant de voir comment sont placés respectivement au troisième et au cinquième rang, dans une logique qui n'est pas immédiatement évidente, mais qui les situe tout de même au cœur du propos tout en les encadrant, les devoirs du vassal envers son seigneur – celui de bien le conseiller et celui de l'informer de tout ce qui pourrait lui être profitable ou préjudiciable :

Cosas sennaladas son las quales te yo agora diré en que el omne non deue posponer en el tienpo en que lo ha de fazer de vna sazón para otra. Lo primero en rogar a Dios e encomendarse a Él de puro coraçón que le guíe e le endereçe Dios al su seruiçio, e le perdone los sus pecados. [...] Lo segundo, fazer bien en fazienda de su alma e enderesçarla bien. [...] La terçera cosa el que ouiere a dar buen consejo a sennor o a amigo desque el consejo fallare por bueno en sise, non lo deue alongar de vn tienpo para otro, [...] La quarta cosa es el que ha de dar buen castigo a otro non lo deue alongar de vn tienpo para otro [...] La quinta cosa non deue posponer de vn tienpo para otro de lo alongar el vasallo que ha de desengannar al su sennor de vn grand fecho que sea a grand su pro o a grand su

¹⁷ On pourrait aussi relever, dans les *Castigos*, une série de listes destinées à définir le comportement modèle des hommes d'Église formant l'entourage du roi, qui portent la trace des déboires que le roi connut avec l'abbé Gómez García de Valladolid. Il s'agit là d'un aspect de l'œuvre souligné par Gómez Redondo 1998 : 926-927, qui cite notamment le passage suivant : « Las órdenes de reliçión son firmadas sobre dos pilares, e son éstos: el primero obediencia, por la cual obediencia, primeramente a Dios e desí a su mayor; el segundo es castigo de desçiplina ».

danno en la su persona o en la su fazienda. La sesta cosa el bien que oy podrías fazer non lo guardes para otro día [...] (*Castigos* 2001 : chap. L, 326-327)

Au sein du dernier chapitre de l'œuvre, cette liste présente deux « intrus » qui mettent en valeur des notions fondamentales garantissant la préservation du pouvoir.

Il convient, pour finir, de souligner un dernier point ayant trait à la sauvegarde de la famille royale, à travers la façon dont certaines listes valorisent l'image de la femme (Gómez Redondo 1998 : 927-931). L'énumération des vertus et qualités naturelles de la première femme de l'humanité décrite dans le prologue est, de ce point de vue, particulièrement éclairante, car elle dresse le portrait d'une femme parfaite, à l'image de la Vierge :

[...] era dotada de los dones que pertenesçen al ordenamiento natural, así commo buena voluntat, buenas inclinaciones, claro entendimiento, buena industria, buena conçiencia, franco arbitrio, fermosura de cuerpo e fortaleza conuenible, sabidoría conplida en lo que es menester en muger acabada [...] (*Castigos* 2001 : prologue, 71)

Or dans le chapitre V consacré au respect des dix commandements, on trouve une énumération qui place au premier plan l'amour que porte la mère à son enfant et valorise l'éducation qu'elle lui dispense :

La madre ama el fijo por tres razones. La primera por que los trae nueue meses ençerrado en su vientre [...] La segunda razón es por los dolores, e por la cuya que pasa, e por el peligro de muerte a que llega quando nasce la criatura [...] La terçera razón es por que commo quier que el padre e la madre crían su fijo, estremada mente es dada más la criança a la madre que non al padre. (*Castigos* 2001 : chap. V, 98-99)

À travers ces éléments affleure ainsi dans le texte la présence, dans l'ombre de Sanche IV, de son épouse Marie de Molina.

De fait, lorsque le texte évoque la préservation du seigneur en énumérant les vertus et les bienfaits de la vérité, il ne manque pas de mentionner, qui plus est en fin de liste, la protection des femmes de l'entourage seigneurial :

Por la verdat guarda el vasallo sennorío de su sennor, e guarda la persona de su sennor, e guarda las mugeres de casa de su sennor. (*Castigos* 2001 : chap. XXXIII, 248)

De tels passages pourraient traduire les ressentiments de Marie de Molina envers ceux qui avaient mis en péril la stabilité de la royauté et la paix du

royaume, et qui avaient contracté des alliances allant à l'encontre de celles que la reine avait imaginées pour légitimer son mariage, comme ce fut précisément le cas du comte Lope Díaz de Haro¹⁸.

Plus qu'une « île dans le récit » (Sève 2010 : 108) ou un « kyste textuel » (Hamon 1981 : 12), la liste constitue donc la charpente des *Castigos del rey don Sancho IV*. Fondées sur un ensemble de listes closes et ouvertes, savamment imbriquées les unes dans les autres et adressées, pour la plupart, au fils du roi et à ses successeurs, les énumérations énoncées par un monarque affirmant son autorité et revendiquant sa légitimité définissent le modèle d'une royauté au pouvoir incontestable et entourée d'hommes fiables. Au sein de ces listes imposant un ordre voulu par Dieu et relayé par le roi se déploie un savoir encyclopédique foisonnant – on peut parler de « listes de richesse » (Sève 2010 : 57) –, différent de celui qu'arborait le roi Sage, mais s'en inspirant pour mieux le détourner ou le réordonner. Portant la trace des agissements de ceux qui avaient remis en cause l'autorité royale et mis en péril la paix du royaume, l'œuvre exploite ainsi toutes les ressources de la liste, prenant la forme de chaînes parfois complexes, mais dont l'analyse du sens, obscur au premier abord, révèle clairement le propos de l'énonciateur.

BIBLIOGRAPHIE

- Alfonso X, *Las siete partidas, glosadas por Gregorio López*, Salamanque, Andrea de Portonariis, 1555 (rééd. en fac-similé, Madrid, Boletín Oficial del Estado, 1985, 3 vol.).
- Biaggini, Olivier, Guérin, Philippe (dir.), *Entre les choses et les mots : usages et prestiges des listes (espace roman, XVI^e-XXI^e siècles)*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2019.
- *Castigos del rey don Sancho IV*, éd. Hugo O. Bizzarri, Francfort-sur-le-Main – Madrid, Vervuert / Iberoamericana, 2001.

¹⁸ Alors que Marie de Molina était favorable à un rapprochement avec la France susceptible de lui permettre d'obtenir la bulle de dispense papale légitimant son mariage avec Sanche, le comte de Haro s'était employé à convaincre le roi de pactiser avec l'Aragon. Après maints efforts, la reine avait finalement obtenu gain de cause auprès de son époux et l'avait convaincu de l'influence néfaste de son favori, ce qui avait débouché sur l'altercation d'Alfaro, au cours de laquelle le comte avait trouvé la mort. Voir notamment Gaibrois de Ballesteros 1967 : 37-49.

- Foronda, François, *La privanza ou le régime de la faveur. Autorité monarchique et puissance aristocratique en Castille (XIII^e-XV^e siècle)*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne le 15 décembre 2003 (sous la dir. de Claude Gauvard et José Manuel Nieto Soria).
- Foronda, François, « La *privanza* dans la Castille du bas Moyen Âge. Cadres conceptuels et stratégies de légitimation d'un lien de proximité », *Lucha política: condena y legitimación en la España medieval*, Isabel Alfonso, Julio Escalona, Georges Martin (dir.), *Annexes des Cahiers d'Études Hispaniques Médiévales*, n° 16, 2004, p. 153-197.
- Gaibrois de Ballesteros, Mercedes, *María de Molina. Tres veces reina*, Madrid, Espasa Calpe, 1967.
- Gómez Redondo, Fernando, *Historia de la prosa medieval castellana. I. La creación del discurso prosístico: El entramado cortesano*, Madrid, Castalia, 1998.
- Hamon, Philippe, *Introduction à l'analyse du descriptif*, Paris, Hachette, 1981.
- Hamon, Philippe, *Du descriptif*, Paris, Hachette, 1993.
- Haro Cortés, Marta, *Literatura de castigos en la Edad Media: libros y colecciones de sentencias*, Madrid, Ediciones del Laberinto, « Arcadia de las letras », 2003.
- Jeay, Madeleine, *Le Commerce des mots. L'usage des listes dans la littérature médiévale*, Genève, Droz, 2006.
- Martin, Georges, « Alphonse X maudit son fils », *Atalaya. Revue française d'études médiévales hispaniques*, n° 5, p. 151-178.
- Mencé-Caster, Corinne, *Un roi en quête d'auteurité : Alphonse X et l'Histoire d'Espagne (Castille, XIII^e siècle)*, Paris, e-Spania Books, 2011. En ligne : <http://books.openedition.org/esb/260>. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.esb.260>.
- Moreno, Charo, « La inserción de los *exempla* en *Castigos e documentos* de Sancho IV. La retórica del sermón en pro de una empresa de estado », *La literatura en época de Sancho IV*, Carlos Alvar, José Manuel Lucía Megías (dir.), Alcalá de Henares, Universidad de Alcalá, 1996, p. 469-477.
- Rabatel, Alain, « Listes et effets listes. Énumération, répétition, accumulation », *Poétique*, n° 167, p. 259-272.
- Rochwert-Zuili, Patricia, « D'Alphonse X à Alphonse XI : l'affirmation du pouvoir dans les prologues des œuvres castillanes aux XIII^e et XIV^e siècles », *Cahiers d'études hispaniques médiévales*, n° 35, 2012, p. 45-60.
- Sève, Bernard, *De haut en bas. Philosophie des listes*, Paris, Seuil, 2010.